L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 26 JUIN 1877. 50me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI MATIN 26 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Spear, au No 44 de la rue Royale entre Bienville et Douane, quincaillerie. Aussi piano, glace française, meubles, etc., etc.

Les écoles publiques

Nous avons déjà exprimé notre approbation des conclusions contenues dans le rapport présenté au Conseil des Ecoles publiques par le sous-comité composé de MM. Archibald Mitchell, Joseph Collins et Rob. H. Bradley.

Sur la première question, celle de la séparation des races dans les écoles publiques, nous ne saurions mieux faire que de reproduire les raisons données par le comité lui-même.

1° L'esprit turbulent des garçons blancs a exclu de beaucoup d'écoles, partiellement et dans quelques cas entièrement, les enfants de couleur.

2° Un grand nombre d'enfants appartenant à la classe qui doit le plus tirer avantage de l'éducation publique, ont été pratiquement exclus des bienfaits de cette éducation par suite de la répugnance des parents à laisser leurs enfants mêlés à ceux d'une autre race.

3° Le grand inconvénient dans celles de nos écoles publiques où les deux races sont mêlées, vient de l'impossibilité d'y maintenir la discipline sans exercer un degré de sévérité nuisible à de bons résultats.

L'antagonisme constant se traduisant en querelles et en dissensions entre les enfants des différentes races à l'intérieur et à l'extérieur de l'école, est cotre chaque qu'une race inflige à l'autre et que les meilleurs professeurs ne peuvent empêcher, donnant à votre comité la conviction que l'éducation des deux races gagnerait beaucoup à l'établissement d'écoles séparées.

Nous avons d'autant moins d'hésitation à recommander cette mesure que nous avons l'assurance que les neuf dixièmes des deux populations l'approuvent. Votre comité recommande donc des écoles séparées pour les deux races, écoles dans lesquelles les enfants de chaque race recevront précisément les mêmes facilités pour obtenir une instruction égale.

Le comité invoque encore à l'appui de cette conclusion l'exemple des plus grandes villes du Nord, New York, Philadelphie, Cincinnati où il existe des écoles séparées. Nous pouvons ajouter que les radicaux eux-mêmes n'ont établi ici des écoles mixtes que dans une mesure assez restreinte et celà uniquement dans un but politique.

La seconde proposition faite par le comité est celle de la suppression des écoles supérieures. Cette suppression est recommandée principalement par des raisons d'économie, mais le comité ajoute que, tout en la présentant comme une nécessité financière, il doit déclarer "qu'il ne regarde pas les écoles supérieures comme une condition indispensable d'un système efficace d'instruction publique et qu'il incline à considérer que le haut enseignement aux frais du public est un abus de notre système d'éducation."

Nous partageons entièrement cette manière de voir ; nous allons même plus loin sur ce sujet que le comité, puisque nous avons toujours soutenu qu'il n'était pas juste de faire payer aux contribuables les frais d'éducation des enfants de deux de leurs concitoyens qui ont les moyens de supporter ces frais. On ne devrait, selon nous, prélever sur les impôts que la somme strictement nécessaire pour encourager la propagation de l'instruction ou pour payer les frais d'écoles pour les enfants dont les parents sont hors d'état de les payer eux-mêmes.

Mais, en admettant même le système de la gratuité générale, il est clair que cette gratuité doit se borner à l'instruction primaire et être limitée aux enfants d'un certain âge, de sept à quatorze ans par exemple. La loi actuelle qui porte la limite d'âge à 21 ans devra être modifiée.

Les raisons d'ordre public qui militent en faveur d'un système par lequel tous les enfants d'un Etat puissent recevoir une instruction élémentaire, ne peuvent s'appliquer à l'enseignement supérieur. Il n'existe pas plus d'obligation publique à faire d'un élève un lettré ou un professeur, qu'à en faire un ingénieur, un architecte, un médecin, un avocat ou un industriel.

C'est un abus que d'imposer de pareilles dépenses aux contribuables. Nous ne pouvons donc qu'approuver la proposition de supprimer les écoles supérieures.

Cette mesure était d'ailleurs impérieusement commandée par les nécessités financières.

Alors que les contribuables ont été épuisés par plusieurs années d'impôts excessifs, on ne peut songer à accroître les taxes. Le budget des revenus des écoles publiques est donc forcément limité et il n'y a qu'à faire concorder le chiffre des dépenses avec celui des recettes.

Le rapport du comité constate que le Bureau des écoles ne peut compter que sur les ressources suivantes : $210,000 de la ville et $40,000 de l'Etat, soit $250,000 pour l'année et il établit la situation comme suit :

Après avoir réduit les salaires des professeurs et les autres dépenses de 40 pour cent, nos dépenses sont d'environ $24,000 par mois, soit pour une année scolaire de dix mois $240,000. Mais nos dépenses à venir devront comprendre les frais d'écoles supérieures distinctes pour les enfants de couleur. Nos trois écoles supérieures coûtent actuellement $24,000 par an. Deux autres écoles pour les enfants de couleur coûteraient probablement $14,000 par an. Il faudrait en outre la première année, $4000 pour les installations.

Nos dépenses pour l'année 1877, pour 10 mois, seraient donc comme suit :

Dépensé par nos prédécesseurs 1er trimestre	$190,000
Dépenses pour les 7 autres mois à $24,000 par mois	168,000
Réparations, etc.	50,000
Installations de deux écoles supérieures	4,000
Frais de ces deux écoles pour 4 mois	8,000
Total	$347,000
Revenus	250,000
Déficit	$97,000

Dans les années suivantes, les dépenses seraient comme suit :

Dix mois à $24,000	$240,000
Ecoles supérieures de couleur	14,000
Réparations annuelles	10,000
Total	$264,000

On remarquera que ces montants dépassent de beaucoup nos revenus. Il nous paraît donc que le seul moyen d'équilibrer notre budget est d'abolir les écoles supérieures, il n'y a pas d'autre alternative.

Nos dépenses pour 1877 seraient donc comme suit avec quatre mois de vacances :

Janvier, février et mars	$120,000
Avril mai et juin, à $24,000 par mois	72,000
Novembre et décembre, sans écoles supérieures	44,000
Loyers pour 4 mois de vacances	5,000
Réparations	5,000
Salaires, portiers, etc.	4,000
Total	$250,000

Dépenses pour 1878.

10 mois à $22,000 par mois, sans écoles supérieures	$220,000
Réparations aux écoles	30,000
Total	$250,000

Dans les années subséquentes, sauf peut-être 1879, le coût annuel des réparations aux écoles, mobilier, cartes, etc., ne dépasserait pas $12,000 par an, de sorte qu'avec un revenu de $250,000 par an les écoles pourront être conduites avec une efficacité suffisante, et les écoles supérieures ne formant plus partie de notre système.

Les Messieurs qui viennent en retard pour le premier envoi de chemises françaises de Victor Hippert, seront heureux d'apprendre l'arrivage d'un nouvel envoi. Nous leur conseillons de se dépêcher.

—La somme totale présentée au pape à l'occasion du Jubilé se monte à 4,500,000 livres en or, sans compter les présents de grande valeur.

—L'impératrice Eugénie doit quitter sous peu de jours l'Espagne pour rentrer en Angleterre. Le voyage du Kaiser et du Prince Héritier d'Italie, la Saxe et la Belgique, pour s'embarquer à Ostende.

Louisiane.

Nous lisons dans la *Sentinelle* de Thibodeaux :

VERDICTS—Depuis l'ouverture de la Cour de District, plusieurs affaires criminelles ont été décidées par le jury, et les verdicts n'ont pas toujours été frappés au coin de la justice. Mais comme il est admis que ces décisions doivent être respectées, nous ne pouvons les blâmer. Nous nous bornerons simplement à rapporter les faits tels qu'ils ont été dévoilés par les témoignages et l'évidence. Dans l'affaire de l'Etat contre Amanda Thornton, accusée d'avoir tué et volé un cochon, celle-ci a admis le fait et a offert d'en payer la valeur. Tout cela a été corroboré par des témoins. Mais le jury entièrement composé de gens de couleur, a rapporté un verdict de non-coupable.

Dans l'affaire d'Augustin Robertson, accusé d'avoir tué Gustave Robert au Lafourche Crossing, le jury a rendu un verdict de coupable d'homicide.

L'affaire de l'Etat contre Oscar Baljour, accusé d'avoir tué un homme de couleur, en bas de Bayou Lafourche, près de la résidence du sieur Laurent Chéramie, il y a environ une année, a pris la journée de lundi dernier. L'Etat était représenté par Sher, avocat de district, et l'accusé par Clay Kooblonh. Après l'audition des témoins et les plaidoiries des avocats, le jury rentra en délibération et, après avoir délibéré pendant vingt-deux heures, il sort avec un verdict de non-coupable. Ce verdict a été approuvé par toute la population, car l'accusé avait agi en légitime défense, lors qu'il était attaqué par deux hommes encouragés par la présence des ennemis de l'accusé. D'ailleurs, il existait une autre circonstance qui plaidait en sa faveur. Le Grand Jury, à la première session de la Cour qui eut lieu après ce meurtre, avait investigué cette affaire et n'avait point trouvé lieu à poursuivre. A la session actuelle, les mêmes individus, ennemis reconnus de la famille de l'accusé, sont empressés de se présenter devant le Grand Jury et sont parvenus à obtenir un *true bill* ; nonobstant justice a été rendue à l'accusé.

Bush Cunlo, accusé d'avoir usurpé l'office de juge de paix et son frère Thomas, accusé de parjure, ont été également acquittés. Mais en ce cas l'opinion publique sait à quoi s'en tenir.

CONCERT—Un concert doit être donné aujourd'hui à la salle Grunewald, au bénéfice de M. Louis Chauchon. Le prix des billets est d'une piastre.

$20,000	pour $1.
$20,000	pour $1.
$20,000	pour $1.
$20,000	pour $1.
$20,000	pour $1.
$20,000	pour $1.
$20,000	pour $1.
$20,000	pour $1.
$20,000	pour $1.

JOS. B. HUBBARD.—Si l'on veut de beaux et bons meubles, bien fabriqués, et à bon marché, il faut s'adresser à Jos. B. Hubbard au coin des rues Remparts et Perdido.

L'ANCIENNE ET FIDÈLE VOIE DE JACKSON.

TOUJOURS LA PREMIÈRE.

Cette ancienne voie favorite des voyageurs a été grandement améliorée; ses rails sont en acier, elle a de nouveaux ponts de fer et de nouveaux wagons. Les trains y circulent maintenant avec autant de régularité que de rapidité. Il se reliant avec exactitude aux convois des autres lignes. C'est le chemin le plus court et le meilleur vers l'est par Louisville et Cincinnati.

Ceux qui font des voyages de plaisir peuvent, en prenant cette route, aller par Chicago et le Canada, ou par Buffalo et les chûtes du Niagara, à New-York et aux villes de bains du Nord, au même prix que par Louisville ou par les lignes de la Georgie et de la Virginie.

Il y a en vente maintenant, au Bureau du chemin de fer de Jackson, rue du Camp No 29, sous le City Hôtel, des billets d'excursion et de touriste pour tous les principaux lieux de rendez-vous dans l'Est, le Nord et le Nord-Ouest, par toutes les voies désirables.

Il n'y a qu'un changement de wagon entre la Nile-Orléans et New-York et les autres villes de l'Est. Pas de changement entre Chicago, Cincinnati, Louisville et la Nile-Orléans, ou de St. Louis à la Nile-Orléans.

Tous les trains ont des palais-dortoirs.

Prenez donc l'ancien chemin de Jackson.

LA CANDIDATURE DE M. THIERS.—Nous extrayons ce qui suit d'un article de *Paris-Journal* :

On ne bornera, nous voulons le croire, à nommer un nouveau président, et ce président—il est connu—ce sera M. Thiers. Nous nous permettons de demander par quel miracle le nom de M. Thiers résoudra le conflit constitutionnel. On a aujourd'hui dans la personne du maréchal de Mac Mahon un président qui est dévoué, à ce qu'il paraît, d'une soif insatiable de gouverner par lui-même et par lui seul ; on cherche le président idéal qui gouvernera le moins possible, et c'est M. Thiers qu'on découvre! La découverte est nouvelle et précieuse!

La nature a créé, en effet, M. Thiers tout exprès pour réaliser le type accompli du président qui préside et ne gouverne pas. M. Thiers gouvernera autant que personne ; M. Thiers, autant que personne, cherchera à dominer les Chambres, et l'objet essentiel de son gouvernement ne sera pas autre chose que d'appliquer les principes généraux contenus dans le dernier message du maréchal de Mac-Mahon. Ni sur le recrutement de l'armée, ni sur les lois ecclésiastiques, ni sur l'éducation publique, ni sur le système financier de la France, ni sur ses institutions administratives, M. Thiers ne professe d'autres maximes que celles que le maréchal de Mac-Mahon semble résolu à défendre contre les imprudences de la Chambre des députés.

Il ne veut pas du service de trois ans, il ne veut pas de l'impôt progressif ou de l'impôt sur le revenu, il ne veut pas de l'élection des maires, il ne veut pas de la publicité des conseillers municipaux, il ne veut pas d'un système de vexations contre l'Eglise catholique parfaquel nous risquerions de perdre l'un des derniers biens qui nous restent, la paix confessionnelle; il n'a pas vomis de l'amnistie, au moment où les amnistiés sont les plus opportunes et les plus salutaires ; le lendemain du l'insurrection vaincue. En face de la Chambre des députés, composée comme elle l'est actuellement, M. Thiers sera dans la même situation que le maréchal de Mac Mahon. Sa nomination ajournera d'un mois ou deux le choc brutal des pouvoirs publics, mais pour le rendre plus violent.

Si M. Thiers, à la première contradiction, ne jette pas le pouvoir par la fenêtre, comme il l'a fait deux fois, en 1872 et 1873, la Chambre des députés devra recommencer contre lui la campagne de démission obligatoire à peine achevée de la veille contre le maréchal de Mac-Mahon, et alors la France aura précisément exposée à la réalisation de l'une des hypothèses diverses que nous avons examinées dans un précédent article. Seulement, on aurait eu deux crises présidentielles au lieu d'une.

LA POLITIQUE DANS LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES.—On lit dans le *Figaro* :

"Un fait sans précédent vient de se passer à la Société des gens de lettres. M. Henry d'Ideville, ayant pour parrains M. Alexandre Dumas et Xavier Aubryet, avait adressé au comité une demande d'admission. Sa candidature, qui réunissait toutes les conditions statutaires et personnelle, a été repoussée par un motif tout à fait politique, à en juger par l'entrefilet suivant qui parut le lendemain de la réunion du comité dans les colonnes de *XIXe Siècle* :

"M. d'Ideville, ancien préfet de l'ordre moral à Alger, où il se signala par des exploits réactionnaires de tous les genres, depuis le grave jusqu'au grotesque, vient posé sa candidature à la Société des gens de lettres. Cette candidature, qui a été examinée hier, a été repoussée."

"M. Alexandre Dumas a cru devoir envoyer sa démission de membre de la Société des gens de lettres. Cette démission n'ayant pas été acceptée, il a, nous dit-on, constitué avené pour représenter légalement sa liberté et obtenir des explications catégoriques sur le refus inexplicable de la candidature proposée par lui. M. Xavier Aubryet, retenu chez lui par une douloureuse maladie, a adressé de son côté, à M. Edmond About, président de la Société des gens de lettres, la lettre qui suit :

"Paris, 6 juin 1877

"Monsieur le président,

"Il y a quelques mois, M. Henry d'Ideville a adressé au comité de la Société des gens de lettres, une demande d'admission. Sa candidature, soutenue par M. Alexandre Dumas et par moi, se trouvait précédée dans les conditions les plus régulières et les plus honorables. Elle vient d'être étouffée d'après ce qu'elle avait été repoussée. On m'y engage que cet échec serait précédent tenant à des causes politiques. Ce serait alors inaugurer un régime nouveau ; l'obligation, pour tous les membres de la Société des gens de lettres, de professer des opinions politiques.

"Quoi qu'il en soit, en même temps que j'intégrait les parrains de M. d'Ideville ; M. Alexandre Dumas vous a déjà envoyé sa démission ; un accord involontaire de plus grave état de santé m'a contraint à vous faire parvenir plus tôt la mienne. Mon âge, d'ailleurs, ne devait et vous prier, monsieur le président, de recevoir l'expression de ma considération la plus distinguée.

XAVIER AUBRYET."

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Le pique-nique de la Société Française.

Le pique-nique organisé dimanche aux Fair Grounds par la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle a été favorisé par un temps splendide et une brise très agréable. Les visiteurs ont été nombreux et la fête pleine d'animation et de gaieté.

Le programme des jeux et amusements a été exécuté à la satisfaction des assistants. Il y a eu entr'autres une course de charrettes de boucheries à l'amble, il y avait deux entrées. M. Molaison a gagné la course en trois minutes et quart. Dans la course au trot de charrettes de initiers il y avait trois entrées, M. Trouillaque a gagné en 4 minutes 9 secondes. M. Alexis Dumontre était juge de la course.

Les danses sur la plateforme dans l'après-midi ont été très animées et à partir de huit heures jusqu'à une heure avancée de la nuit, les danseurs ont occupé la grande salle des machines.

M. Albert Danet, président du comité d'arrangements, a reçu une belle médaille d'or pour avoir placé le plus grand nombre de billets (600).

Dans la soirée on a tiré la tombola avec le résultat suivant :

1er lot	No 371	$100 00 en or.
2ème lot	No 1108	1 meubre en dr.
3ème lot	No 97	3 bonbonnes en or.
4ème lot	No 78	1 Machine à coudre.
5ème lot	No 1770	1 Dessert.
6ème lot	No 1272	1 Plat.
7ème lot	No 396	1 Cabinet.
8ème lot	No 819	1 Cabinet.

La fête a été remarquable par l'ordre qui y a régné, et nous complimentons les commissaires sur le zèle qu'ils ont déployé.

Numéros gagnants.

On nous prie d'annoncer que les numéros 211, 236 et 409 ont gagné les trois lots mis en loterie au pique-nique qui vient d'avoir lieu sous les auspices de la société d'assistance mutuelle de St-Maurice. Les personnes qui possèdent les numéros portant ces numéros, devront, pour obtenir les objets auxquels elles ont droit, présenter leurs réclamations à M. A. Danet, No 211 rue de la Vieille-Levée.

MEETING A LA SALLE ST-PATRICK

En faveur du chemin de Pacifique.

Il y a eu samedi soir, dans la salle St-Patrick, un meeting des partisans du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Pacifique. Un médiocre intelligence, dit le *Times*, y assistait. Le meeting a été présidé à l'ordre par M. Edward J. Gay et M. J. B Laffitte a été choisi comme président, M. Charles Hecker comme secrétaire. On a lu une assez longue liste de vice-présidents, mais un petit nombre seulement étaient présents.

L'estimable président de la réunion, M. J. B. Laffitte, s'est attaché à démontrer, dans son discours, que les actions de la ligne offraient un bon placement. Il croit, cependant, que le chemin coûtera $15,000 par mille et non $6000 comme il est dit dans le rapport de l'ingénieur. M. Laffitte a assuré que les $675,000 demandés devraient assurer l'achèvement du chemin. Nous devons croire qu'il en sait sons-entendu, une subvention de la part du Congrès.

A M. Laffitte, le maire New, succède, a prononcé un discours un peu fantaisiste et plus sentimental que pratique. MM. Lyman et Ed. J. Gay sont rentrés dans les considérations pratiques et ont développé tous les arguments déjà invoqués en faveur du chemin. M. Lyman a dit qu'avec 1500 hommes le chemin pourrait être construit en 300 jours. Nous ne demandons pas mieux et nous n'empêcherons pas de souscrire ceux qui verront dans cette affaire un bon placement.

Les résolutions suivantes ont été adoptées :

"Attendu qu'il est reconnu que le prompt achèvement du chemin de fer de la Nouvelle Orléans et du Pacifique est une affaire d'importance vitale et une entreprise à laquelle chaque classe de notre communauté a un intérêt direct et positif.

"Attendu que les actions de ce chemin seront, d'après toutes les chances de probabilité humaine, un placement avantageux,

Il est résolu : 1 Que ceux qui sont présents à cette réunion s'engagent à aider à exécuter l'entreprise par des souscriptions proportionnelles à leurs moyens;

Résolu que, comme chaque classe de cette communauté a un égal intérêt dans cette affaire, le conseil des directeurs est requis de nommer des comités pour parcourir la ville dans toutes ses parties, et inviter les citoyens à solliciter auprès des personnes engagées dans le même genre d'affaires que lui, des souscriptions aux actions ou aux bons de seconde hypothèque à leur choix.

Résolu que le conseil des directeurs est requis de nommer des comités dans les sections directement intéressées à ce chemin pour solliciter des souscriptions dans leurs paroisses respectives.

Résolu qu'il est recommandé au conseil de direction d'émettre des bons de seconde hypothèque de $100, $500 et $1000 afin que chacun puisse souscrire suivant ses moyens.

Réforme.

Le collecteur de la Douane, le juge King a adressé récemment un rapport détaillé au secrétaire du Trésor, relatif au service des Douanes à ce port. Après avoir passé en revue un long rapport de l'agent spécial S. J. Evans et donné les résultats de sa conduite, le collecteur présente un sommaire des places abolies ainsi que les noms des ceux qui les occupaient, et qui se trouvent ainsi renvoyés du département. Ils sont au nombre d'une trentaine et parmi eux plusieurs journalistes. Cette réforme opérera une économie d'environ $30,000 dans les dépenses générales de la Douane.

M. King ne veut pas se borner à cela car il a déclaré qu'il pourrait recommander d'autres réductions. Mais cela dépend un peu de l'action de la commission qui siége en ce moment. Il coopérera volontiers avec elle en suggérant tels changements qui donnent une plus grande force effective à ses travaux. Il est facile de suivre, dans toute l'étendue de l'expression, la politique de l'administration en matière de réductions et de réformes.

Collection des abonnements pour les Waterworks.

Ces collections se font, dit-on, plus lentement que jamais, ce qui prouve que nombre d'habitants n'ont pas même de quoi payer l'eau qu'ils boivent. Cette situation n'est pas encourageante pour la compagnie. On dit qu'il y a des centaines de Hydrants qui ne sont pas ouverts depuis plusieurs années et nous croyons sans peine, car la même raison qui rend les collections difficiles doit rendre aussi les abonnements plus rares qu'autrefois. On comptait sur la ville et la municipalité se hâtent à la doublement, mais qu'une piastre est plus facile à payer que douze. Nous croyons qu'on n'y gagnerait rien, peut être même y perdrait-on, car, dans les temps de pluie, on ne paierait pas du tout. Les payements ne seraient reçus qu'au retour de la sécheresse, ce qui serait préjudicier pour la ville une bonne partie de l'année. D'ailleurs, nous doutons très fort, que l'habitant, qui n'a pas l'intention de payer, se fût une piastre par mois pour en payer douze tout à la fin de l'année, se donne la peine d'aller régulièrement tous les mois au bureau des Waterworks pour payer une piastre.

Après des vieillards et des infirmes.

Le Grand Jurî de la paroisse d'Orléans, encouragé par la bonne réception faite dans le public à son rapport sur l'Hôpital de Charité, vient d'en adresser un autre au juge de la Cour Supérieure Criminelle sur l'asile des vieillards et des infirmes, et il en demande la suppression. Les raisons qu'il donne sont qu'on reçoit dans cet établissement beaucoup de gens qui ne portent bien et qui sont en état de travailler. En dix ans, l'asile a coûté près de $5000 et dans le mois de novembre dernier seul $145, bien qu'en tout il n'y ait que 49 personnes.

Dans ce nombre ceux qui ont droit à la charité publique sont rares et permettent à être envoyés à l'asile des "Petites Sœurs des Pauvres" où ils ne coûteraient que $0.50 chacun par mois, et où ils seraient beaucoup mieux.

Rapté.

Dimanche soir, un petit garçon blanc, qui en habite avec le cocot Mortgomb, près de la rue de la Nile Orléans, fut rapté par quelqu'un.

Dans la même soirée, Gustat Wheatt âgé de vingt ans, qui s'amusait sur le wharf flottant au bas de la rue Jackson, est tombé accidentellement dans le fleuve et a été noyé. Il paraît que voyant une canne à pêche qui flottait sur l'eau, il la venait l'attraper et que pendant son équilibre il est tombé sans pouvoir s'opposer à aucun moyen de sauvetage. Le corps n'a pas été retiré.

Rapport du Bureau de santé.

Du 17 Janvier 8 à heures du soir au 24 juin à la même heure, il est signé à la Nouvelle Orléans 128 personnes dont 64 blancs, 59 de sans noire, et 5 de race mulâtre. Il y a eu 4 enfants mort-nés. La petite vérole a fait 37 victimes.

TRIPLE ASSASSINAT

Double empoisonnement.

Samedi, dans le quartier Thomas, Smith, courtier de coton, a été rapporté avec mal par un char de la rue du Canal qui avait l'intention en plein service lui a causé deux blessures légères. Smith a été conduit à l'Hôpital du quartier où, bien qu'il avait eu le pouce droit fracturé et deux côtes cassées, il a pu donner un renseignement sur le coupable.

Le cocher a été jugé mécanicien, et les Drs. Lobez et Miles, dimanche matin sur les 10 heures, ont amputé le bras gauche au-dessus du coude et la main droite au poignet. Le docteur O'Brien, l'officier qui a amené Smith à l'hôpital, a dit qu'il l'avait trouvé assis sur le marche d'une porte de la rue du Canal vers les deux heures du dimanche dernier. Il apparaît, vraisemblablement, qu'il avait beaucoup de mal à juger qu'il ne pouvait rien faire de mieux que de s'asseoir à l'hôpital.

M. Smith a dit qu'il se promenait rue rue du Canal, allant dans la direction du Bayou, quand arrivé au coin de la rue Bourgogne, il a été atteint par un char qui allait très vite et renversé par le pied. Il avait qu'il était pas de détourner. Les roues ont été jusqu'à lui et le ont frappé. Après, Monsieur, il a dit au milieu d'un coup d'un homme qui tombait du coin de la rue Bourgogne et s'asseoir sur le seuil d'une porte où l'officier l'a trouvé. M. Smith dit qu'il doit avoir été là plus d'une heure. Ce qu'il y a d'étrange dans cet accident, c'est que personne ne s'est ému de cet aspect plus tôt et qu'on n'ait pas encore pu découvrir le numéro du char qui l'a causé, il même l'heure où il est survenu ; on sait que ce malheureux doublement estropié, n'aura pas même de raisons possible voulue la compagnie pour avoir une indemnité.

Brûlé à mort.

La petite Catherine Weitzel qui avait été horriblement brûlée dimanche soir en s'amusant dans les ruines fumantes de l'incendie de samedi au coin des rues Carondelet et Gravier, est morte dans la même soirée à 10 heures.

Rien de détaché encore.

Les copies des dossiers dans les affaires de Whiskey Bill et Fonderson sont encore dans les mains de l'avocat-général. Le gouverneur ne décidera rien avant de connaître l'opinion de l'avocat-général qui est absent en ce moment, d'étant rendu sur les bons de la mer pour raison de santé.

Incendie.

Samedi soir, vers minuit, un feu causé par l'explosion d'une lampe à huile de charbon, a détruit dans la maison de bois à deux étages au coin des rues Bourgogne et Lesseps. Cette maison, qui appartenait à Mme Stormes et qui était occupée par elle comme résidence et épicerie, est totalement détruite. Elle était assurée pour $1200 à la compagnie Teutonia, et le stock était assuré pour $1000 à l'assurance du Peuple.

La maison contiguë, appartenant à Mme Adler et occupée par Henry Miguel, a été réduite en cendres.

Une autre maison de Mme Adler et occupée par Thos. Peterson a été aussi la proie des flammes. Nous ignorons si ces deux dernières propriétés étaient assurées.

Tentative de suicide.

Un homme de couleur nommé George Lenard a cherché à mettre fin à ses jours hier, à sa résidence, rue Gaiannd, No 99, en avalant une assez forte quantité de laudanum, mais le médecin appelé à temps a heureusement réussi à le ramener à la vie.

TEMPERATURE—25 juin 1877.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin	80	27
Midi	86	31
3 P. M.	86	34
6 P. M.	80	26

Voyez
La belle et grande
Occasion!
$20,000
Pour
$1,
$20,000.
Tirage à un dollar
De la
Loterie de la Louisiane.

Acquittement du collégien Fauchoux.—Une affaire qui a causé une légitime émotion dans la ville d'Angoulême vient de se dénouer devant le jury de la Charente.

Le dimanche 11 mars, dans l'après midi, une jeune fille de dix huit ans, Aimée Lepetou, demeurant chez M. Fraische, professeur au lycée d'Angoulême, sortait dépendre et enseignante dans une rue de la ville. Elle déclara à M. Fraische, que son père le maître venait de la tuer, puis, s'appuyant sur le bras du sieur, elle chercha à se diriger vers une maison voisine; elle fit quelques pas en chancelant, tombe sur elle-même et tombe dans la rue. On la relève, et, pendant qu'on la transportait, elle expira au bout d'un instant, sans avoir prononcé aucune parole intelligible.

Les assistants avaient constaté qu'Aimée Lepetou portait une blessure profonde par laquelle le sang s'échappait abondamment, et qui trouvait de part en part le poumon gauche.

Pendant qu'on s'empressait autour de la victime, laquelle était morte et ensuite de la mêlée, le collégien, Félix Fraische, âgé de quinze ans, sortait de la maison de son père et rentrait, lui aussi, l'examiner.

Désigné immédiatement comme étant le meurtrier et interrogé à ce sujet, il répondit : "Je ne sais pas... Je ne sais rien!..." Il ne sait pas le crime il l'a commis, ajoute-t-il ensuite ! Au moins, s'il y a que ce que je viens de dire, il n'a pas l'air d'un homme qui vient de commettre un crime. Il a pu, en effet, se tromper, et, en tout cas, il a pu, en tuant sa sœur, ne pas savoir ce qu'il faisait.

Il ne se confirme, dit l'*Union*, que le Mérat sera saisi d'une demande de mise à l'ordre du jour de la Chambre des députés concernant l'amnistie, en faveur de Charbonnel-Lesbour, les condamnés politiques M. Lucien Brun, qui prendra la parole, Charbonnel-Lesbour. Les interrupteurs, qui ont obtenu à la dernière division la rejet de la proposition de Pascal Duprat, ne manqueront à voter pour M. Brun et de nature de suicide. Il s'écrie : "qu'il était fou; qu'il avait fait un coup de tête et qu'il ne pouvait pas compte de ce qui s'était passé.

Interrogé un peu plus tard, Félix Fraische aurait dit : "J'étais resté seul dans la maison avec Aimée Lacoste. Me trouvant à travailler à un devoir de mathématiques de la cheminée de la salle à manger, située au premier étage. Aimée vint m'apporter du vin. Je mettais tout à coup le sang me monter à la tête et je fus saisi d'hallucination, je montai au second étage, je pris un poignard dans le cabinet de travail de mon père, je redescendis, et, poussé par un transport irrésistible, je plongeai ce poignard dans le dos d'Aimée, laquelle était encore accroupie devant le foyer. Lorsque la domestique se sauva, je repris conscience de ce je venais de faire. Effrayé, je voulus me précipiter par la fenêtre; mais je n'en eus pas le courage. J'ai essayé de me tuer en me frappant d'un coup de couteau et en buvant de l'eau saturique.

Les débats publics de ce procès ont beaucoup modifié l'impression première produite par l'acte qui a pu faire toute l'accusation. Plusieurs médecins ont obtenu connaître le tempérament nerveux et le vice de la constitution physique de Félix Fraische.

Me L'Hommedié, défenseur de l'accusé, s'appuyant sur une savante consultation du docteur Legrand du Saulle, a soutenu que l'irresponsabilité de Félix Fraische résultait de graves névroses ayant formé trouble l'intelligence et ôtant à la volonté de l'accusé au moment où le meurtre a été commis le 11 mars.

Félix Fraische est, en effet, un petit être chétif et difforme; il a le front bas, la bouche fortement saillante. La lèvre inférieure pendante laisse voir la langue. Les yeux, profondément enfoncés, sont frappés d'un strabisme convergent.

Le jury ayant répondu un verdict négatif sur la question de préméditation et de détermination, la Cour d'assises d'Angoulême a acquitté Félix Fraische ; mais, usant du droit que lui donne le paragraphe de l'article 66 du Code pénal, elle a ordonné que le jeune garçon sera détenu dans une maison de correction jusqu'à l'accomplissement de sa vingtième année.

—Les feuilles de Pesth donnent de nouveaux détails sur la catastrophe de Vörösmarton. La foudre a frappé le toitures de l'église au-dessus de la sacristie, où elle a mis le feu. Deux cent cinquante personnes qui se trouvaient dans l'église, se sont précipitées vers la sacristie, et, en moins de temps, elle a été remplie de fumée et de flammes. Les cinquante personnes qui se trouvaient dans la sacristie, ont été asphyxiées. Les autres, qui se trouvaient dans l'église, ont pu se sauver